plus considérable que celui qu'elles ont aujourd'hui; mais il n'a pas dit que le Bas-Canada aurait \$200,000 de plus que les dépenses. Il sait très bien que tous les revenus des provinces forment un montant de \$14,223,320-pour 1864-et que des dépenses totales ne s'élèvent qu'à \$13,350,-832,—en sorte qu'il y a un surplus de \$872,-488, à part l'augmentation des impôts en C'est là une belle position financière pour former une confédération.—L'hon. membre pour Hochelaga a dit que le Nouveau-Brucswick aurait \$31,000 de surplus sur ses dépenses, et il se plaint à cause de cela du subside de \$63,000 que l'on propose de lui payer pendant dix ans. Mais l'on sait bien que ce subside lui est payé parce qu'il livre tous ses revenus au gouvernement fédéral, excepté celui de l'impôt sur l'exportation des bois; c'est pour cela que ses délégués ont insisté à ce que ce subside lui soit payé pendant dix ans, et ils ont eu raison. L'hon. député a aussi dit que l'Ile du Prince-Edouard allait avoir \$48,000 de plus que ses dépenses. Mais, dans ce cas, comment se fait-il qu'elle ait tiré de l'arrière jusqu'ici; il faut qu'elle ne voie pes les choses du même œil que l'hon. député. La vérité, néanmoins, est que l'Île du Prince-Edouard a été traitée, commo les autres provinces, avec justice et équité par la conférence de Québec, que ses tesoins locaux ont été consultés, et qu'on lui a formé un revenu suffisant pour y pourvoir.-L'hon. député pour Hochelaga, qui a parlé en anglais, a fait à cette occasion un appel chaleureux aux députés du Haut-Canada, et leur a dit qu'il allait y avoir des impôts énormes, et qu'ils paieraient les deux tiers du revenu et des taxes. Il a bien fait de parler en anglais, car je suis sûr qu'il ne dirait pas la même chose en français, en présence des me ubres du Bas-Canada; il ne ferait pas un appel de cette nature, et je le regrette, parce qu'il aurait donné là la meilleure raison pour nous d'entrer dans la confédération : mais je dois avouer que cet avaucé de l'hon. député n'est pas exact, car la base de la contédération est justice pour tous.-L'hon, député pour Hochelaga a aussi dit, pour faire impression sur les députés du Haut-Canada, que l'extension de la confédération dans l'ouest était une "farce," "une affaire pour rire," parce que les provinces de l'Ouest n'y pensent même pas et que nous n'avons aucun ccommunication avec ce territoire

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER—Il faut passer par le cap Horn! (Rires.) L'Hon. Sol.-Gén. LANGEVIN—Depuis qu'il est question de confédération, les journaux de Victoria (Vancouver) et de la Colombie Britannique sont arrivés, et ils s'accordent tous à dire qu'il est de leur intérêt de s'unir avec les provinces pour toutes les affaires générales, en conservant le contrôle de leurs affaires locales. Voici, en effet, ce que je trouve dans l'un de ces journaux:—

"Quel que soit le résultat des tentatives actuelles de former une confédération des colonies de l'Amérique du Nord, nous pouvons être certains d'une chose, c'est que peu d'années s'écou-leront avant l'accomplissement d'un projet de cette nature. Une demi-douzaine de provinces, voisines les unes des autres, et soumises à une même puissance, avec des tarifs différents, est un état de choses qui, par sa nature même, ne peut longtemps exister. Cependant, indépendamment de cette anomalie, on rencontre des colonies de l'Amérique du Nord, auxquelles il faut ouvrir une carrière politique plus vaste. Le peuple a été trop longtemps sous le poids d'incapacités qui, en blessant son amour-propre, rendaient sa position humiliante aux yeux du monde entier. Avec tous les avantages d'un gouvernement responsable que lui ont accordé les autorités impériales, après des années de luttes et d'épreuves, le colon possède à peine la moitié des priviléges nationaux que possède un Anglais. Il est privé de sa part de patronage, même dans le cas où il a droit à cette protection et en est éminemment digne. La position de gouverneur des colonies ne lui a été que rarement ou jamais accordée, et, dans plusieurs parties de l'empire de Sa Majesté, on lui interdit la pratique de sa profession dans les cours de justice. Nous saluons donc cette initiative du gouvernement canadien comme le commencement de la régénération des colons, qui étaient restés jusqu'ici en tutelle. Avec une confédération de colonies s'étendant d'un océan à l'autre, quelles limites peut-on assigner à notre grandeur, à notre progrès matériel et à nos aspirations politiques. Au lieu de voir le talent de nos hommes d'Etat contenu. harcelé et restreint dans les bornes étroites d'une politique locale, il embrassera pour horizon un continent tout entier, tandis qu'un champ plus vaste, plus naturel, sera ouvert à l'esprit actifet entreprezant des provinces de l'Amérique du Nord. Le manque d'espace ne nous permet pas de discuter cette question plus au long aujourd'hui; mais nous espérons que le mouvement réussira et nous rermettra, à une époque peu éloignée, de sortir de la position d'isolement et de faiblesse dans laquelle nous sommes aujourd'hui pour faire partie de la grande confédération de l'Amérique Britannique du Nord."

C'est là le langage de l'un des journaux de ces colonies. Qu'en dit l'hon. député? J'espère que l'on me pardonnera de lire encore quelques extraits de ces journaux que nous ne lisons pas assez ici, quoiqu'ils puisssent nous renseigner sur cette partie